

**Rapport de la commission ad hoc chargée d'étudier le préavis N°04-2017 concernant le doublement d'un collecteur d'eaux claires et l'extension du réseau de distribution d'eau potable et défense incendie dans le quartier « En Grandchamp »**

Madame la Présidente,  
Mesdames les Conseillères, Messieurs les Conseillers.

La commission Ad Hoc s'est réunie le 15 mars 2017 à 19h00 en salle de conférence.

Etaient présents

Président : Jacques Chevaley

Secrétaire : Céline Morier

Elise Kaiser

Vanda Brauner

Julien Carrel

La commission a été reçue par M.Gigly remplaçant de M.Bovay.

Les renseignements techniques nous ont été donnés par M. Krümel et M. Gostelli que nous remercions pour les précisions apportés sur cet objet.

Discussion :

Le Préavis étant clair et bien présenté, seules quelques questions ont été posées.

Les travaux à entreprendre ne sont pas urgents mais il serait préférable de les réaliser avant que le chantier des 11 immeubles du projet de « En Grandchamp » ne commence.

Un autre élément est à prendre en compte : la mise en séparatif des secteurs du Champ-aux-Lièvres et Champ Montaney seront terminés à la fin de l'année, ainsi les eaux claires seront acheminées vers le collecteur « en Grandchamp » ce qui chargera le secteur et posera des problèmes de refoulements qui sont déjà avérés à certains endroits.

Concernant l'eau potable, la partie génie civil est financée par les lotissements et intégrée dans les travaux.

L'ECA demande que l'effectif des bornes hydrantes soit complété pour la défense incendie et de réaliser un bouclage des réseaux qui montent du sentier de la Clavaz, traversent la place de la gare et arrivent au chemin de Malavernaz. Le débit disponible sera ainsi augmenté pour permettre une meilleure sécurité dans le secteur et pour les nouveaux abonnés.

Le montant des divers et imprévus est plus élevé que dans d'autres projets car la situation des réseaux existants est très complexe et nécessitera probablement des investigations poussées et travaux complémentaires difficilement chiffrables en l'état.

Pour que la commission ait une meilleure idée de l'état des finances de la commune, il aurait été agréable d'avoir des chiffres plus récents du montant effectif de l'endettement.

### **Conclusion**

**Au vu de ce qui précède, après délibération, la commission ad hoc, à l'unanimité des membres présents, recommande au Conseil communal d'approuver les conclusions du préavis 04-2017, à savoir :**

- **Autoriser la municipalité à exécuter les travaux tels que décrits dans le présent préavis et à signer tous les documents nécessaires ;**
- **Octroyer à cet effet à la municipalité un crédit de CHF 545'000.- ;**
- **Encaisser la subvention de l'ECA ;**
- **Autoriser la municipalité à financer cet investissement par le recours à l'emprunt si nécessaire ;**
- **Amortir cet investissement selon le point 6 du préavis, rubrique « amortissement ».**

**Le président**

Jacques Chevaley



**La secrétaire**

Céline Morier

